

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAMBON-ET-SALVERGUES
EN DATE DU 11 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES : 07

Afférents au Conseil Municipal : 07

En exercice : 07

Qui ont pris part à la délibération : 06

Date de la convocation : 04 mars 2021

Date d'affichage : 11 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le onze mars, à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CASARES Marie (Maire).

Présents : Mmes MM CASARES Marie – GOUT Aline – GOUT Jacky – COLLET David – DULAC Stéphan – FAGES Jean-Guy.

Absent excusé : M. BASCOUL Jérôme

Madame GOUT Aline a été nommée secrétaire.

A 9 heures, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 18 février 2021 qui a été unanimement approuvé.

1. Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par Madame BREIL Catherine, Receveur de la Commune pour :

- **le Budget Principal**
- **le Budget du Service de Distribution d'Eau Potable**
- **le Budget Annexe « La Clairière »**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.

2. Exercice 2020 – Budget principal – Vote du Compte Administratif

Considérant que Monsieur GOUT Jacky, deuxième Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame CASARES Marie, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur GOUT Jacky pour le vote du compte administratif.

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public,

Après avoir examiné article par article le Compte Administratif 2020, le Conseil Municipal approuve, à **l'unanimité**, le Compte Administratif 2020.

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement :	+ 16 692,08 €
- Fonctionnement :	+ 304 583,70 €
- Résultat global :	+ 321 275,78 €

3. Exercice 2020 – Budget du service de distribution d'eau potable – Vote du Compte Administratif

Considérant que Monsieur GOUT Jacky, deuxième Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame CASARES Marie, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur GOUT Jacky pour le vote du compte administratif.

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public,

Après avoir examiné article par article le Compte Administratif 2020, le Conseil Municipal approuve, à **l'unanimité**, le Compte Administratif 2020.

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement : - 48 326,07 €
- Fonctionnement : + 403,91 €
- Résultat global : - 47 922,16 €

4. **Exercice 2020 – Budget annexe « La Clairière – Vote du Compte Administratif**

Considérant que Monsieur GOUT Jacky, deuxième Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame CASARES Marie, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur GOUT Jacky pour le vote du compte administratif.

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public,

Après avoir examiné article par article le Compte Administratif 2020, le Conseil Municipal approuve, à **l'unanimité**, le Compte Administratif 2020.

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement : + 64 374,76 €
- Fonctionnement : + 97 058,89 €
- Résultat global : + 161 433,65 €

5. **Exercice 2020 – Budget principal – Affectation du résultat**

Constatant que le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 présente :

un excédent de fonctionnement de : 304 583,70 €

un excédent d'investissement de : 16 692,08 €

Constatant que compte tenu des restes à réaliser, le besoin net de la section d'investissement est estimé à 4 726,92 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- le solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2020 comme suit :

<i>ligne</i>	001 : Excédent d'investissement reporté :	16 692,08 €
- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :		
<i>compte</i>	1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	4 726,92 €
<i>ligne</i>	002 : Excédent de fonctionnement reporté :	299 856,78 €

6. **Exercice 2020 – Budget du service de distribution d'eau potable – Affectation du résultat**

Constatant que le compte administratif du budget du service de distribution d'eau potable de l'exercice 2020 présente :

un excédent d'exploitation de : 403,91 €

un déficit d'investissement de : 48 326,07 €

Constatant que compte tenu des restes à réaliser, le besoin net de la section d'investissement est estimé à 79 818,07 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- le solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2020 comme suit :

<i>ligne</i>	001 : Déficit d'investissement reporté :	48 326,07 €
- le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :		
<i>compte</i>	1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	403,91 €

7. **Exercice 2020 – Budget annexe « La Clairière » – Affectation du résultat**

Constatant que le compte administratif du budget annexe « La Clairière » de l'exercice 2020 présente :

un excédent de fonctionnement de : 97 058,89 €

un excédent d'investissement de : 64 374,76 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- le solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2020 comme suit :

<i>ligne</i>	001 : Excédent d'investissement reporté :	64 374,76 €
- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :		
<i>ligne</i>	002 : Excédent de fonctionnement reporté :	97 058,89 €

8. **Modification simplifiée n°1 du PLU de CAMBON ET SALVERGUES**

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CAMBON ET SALVERGUES a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2008. Le PLU a subi une modification approuvée en date du 1^{er} février 2013.

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CAMBON ET SALVERGUES afin

de corriger une erreur matérielle et de mettre en conformité le règlement écrit vis-à-vis des évolutions réglementaires (Loi ALUR). Cette procédure simplifiée n'est pas soumise à l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CAMBON ET SALVERGUES.

9. Construction de la structure d'accueil multiculturelle – Lancement procédure des marchés publics pour les travaux de construction – 3ème consultation

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont décidé de lancer la procédure de consultation sous forme de marchés de travaux selon la procédure adaptée pour les travaux de construction de la structure d'accueil multiculturelle.

Considérant que les appels d'offres précédents ont été déclarés infructueux,

Considérant que le projet a été remanié pour être compatible avec l'enveloppe financière arrêtée par le maître de l'ouvrage (483 000,00 € H.T.),

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une nouvelle consultation.

Le Conseil Municipal décide de lancer une nouvelle consultation, sous forme de marchés de travaux, selon la procédure adaptée pour les travaux de construction de la structure d'accueil multiculturelle ; et de charger Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

10. Modification de la Délibération N°04/2021 portant sur l'acquisition des parcelles cadastrées Section AB n° 332 et 333

Vu la Délibération n°04/2021 du 04 janvier 2021,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier la dite délibération, car les parcelles cadastrées Section AB n° 332 et 333 appartiennent à Monsieur AURIOL Alain et à Monsieur AURIOL Frédéric.

Le Conseil Municipal accepte d'acquérir, au prix de quinze mille euros (15 000,00 €) les parcelles cadastrées Section AB n° 332 et 333, d'une contenance totale de 0ha 11a 85ca, appartenant à Monsieur AURIOL Alain et à Monsieur AURIOL Frédéric, sous réserve que lesdites parcelles soient libres de toute occupation et sans servitude. Et, il autorise Madame le Maire à signer au nom de la Commune de CAMBON-ET-SALVERGUES l'acte de vente correspondant.

11. Communauté de Communes Monts de Lacaune et Montagne du haut Languedoc - Adoption du Pacte financier et fiscal

Fruit d'un volontarisme local, le Pacte financier et fiscal peut s'analyser comme une charte de principes sur lesquels la communauté et les communes s'engagent pour donner corps au projet intercommunal et rendre plus lisible et cohérente la stratégie financière et fiscale du bloc communal.

Ce document, reposant sur une étroite collaboration entre les communes et la Communauté de Communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc résulte d'une analyse financière rétrospective du territoire, menée de septembre 2020 à mars 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Pacte Financier et fiscal annexé à la présente délibération, régissant les relations financières et fiscale entre la Communauté de Communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc et la Commune de CAMBON ET SALVERGUES.

12. Travaux d'embellissement de la Place des 4 chemins - Demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Hérault

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a décidé de lancer les travaux de remise en état et d'embellissement de la voirie du village : rues et places.

Elle propose au Conseil Municipal de poursuivre la remise en état de la voirie dans le village : Embellissement de la Place des 4 chemins ; et de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Hérault une aide financière afin de parvenir à réaliser ce projet.

Le Conseil Municipal approuve les travaux d'embellissement de la Place des 4 chemins pour un montant de 21 797,00 € HT ; et sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Hérault, l'aide financière la plus élevée possible.

13. Fonds de concours de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc – Demande d'aide financière pour le projet de Remise en état de la voirie de la Grand Rue et de la Venelle de la Mairie

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le coût du projet de Remise en état de la voirie de la Grand Rue et de la Venelle de la Mairie a été estimé à la somme de quarante-un mille six cent seize euros hors taxes (41 616,00 € HT).

Considérant le fonds de concours aux communes mis en place par la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la montagne du Haut Languedoc, Madame le Maire propose de présenter ce projet à ce titre.

Le Conseil Municipal approuve le choix du projet pour demande d'attribution du fonds de concours aux communes sur la base suivante :

- Conseil Départemental de l'Hérault :	20 000,00 € HT
- Part communale :	10 808,00 € HT
- Fonds de concours communautaire :	10 808,00 € HT

14. Fonds de concours de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc – Demande d'aide financière pour le projet de Travaux de réseaux dans le Village

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le coût du projet de Travaux de réseaux dans le village a été estimé à la somme de neuf mille trois cent quatre-vingt-douze euros soixante-trois centimes hors taxes (9 392,63 € HT). Considérant le fonds de concours aux communes mis en place par la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la montagne du Haut Languedoc, Madame le Maire propose de présenter ce projet à ce titre.

Le Conseil Municipal approuve le choix du projet pour demande d'attribution du fonds de concours aux communes sur la base suivante :

- Part communale (Taux = 50%) :	4 696,32 € HT
- Fonds de concours communautaire (Taux = 50%) :	4 696,31 € HT

15. Convention de partenariat pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes EPCI et Communes, avec le Conseil Départemental de l'Hérault

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de partenariat pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes EPCI et Communes, annexée à la présente délibération. La convention a pour objet de formaliser les conditions de mise à disposition par le Conseil Départemental de l'Hérault d'un portail Open Data qu'il administre sur la partie données afin de diffuser les jeux de données de la Commune de CAMBON ET SALVERGUES.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention de partenariat pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes EPCI et Communes avec le Conseil Départemental de l'Hérault.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 13 heures 15 minutes.

Fait en Mairie de CAMBON-ET-SALVERGUES, le 11 mars 2021

Marie CASARES
Maire

